



**ENERGISE YOUR INNOVATION**

Communiqué de presse - Diffusion immédiate

06/03/2014

## **CAMEO lauréat 2014 du prix de la création d'entreprise Banque Populaire Ile de France et CCI Paris**

**CAMEO**, société dédiée à l'innovation, est lauréate 2014 du concours de la création d'entreprise innovante de la Banque Populaire Ile de France et de la CCI Paris. Ce prix concrétise sa volonté de développer, aujourd'hui en France, demain en Europe, une nouvelle offre de services différente, avec un positionnement original, autour des technologies et des réglementations de la transition énergétique.

Les équipes de **CAMEO** s'appuient sur deux tendances – souvent intimement liées - qui conduisent l'ensemble des acteurs économiques à revisiter leur offre, à intégrer des innovations majeures, voire à modifier en profondeur leur modèle économique : d'une part la nécessité de penser la croissance en termes de développement durable, d'autre part la hausse structurelle des coûts de l'énergie.

Fondée en 2012, **CAMEO** s'est ainsi spécialisée dans la création de valeur autour des innovations technologiques et des réglementations de la transition énergétique. Elle a pour mission d'aider les grands groupes à penser et à agir comme des start-up. Elle accompagne également les start-up dans leur développement.

La force et l'originalité de **CAMEO** résident dans sa double compétence de regrouper des métiers à priori antinomiques : d'une part, l'expertise approfondie des dispositifs et technologies liés à la transition énergétique comme les Certificats d'Economies d'Energie et, d'autre part, le sens de la créativité et du marketing.

**Avec le lancement de l'offre CAMEO ENERGY, CAMEO innove en proposant** aux fabricants de solutions innovantes en matière d'amélioration de la performance énergétique, une nouvelle lecture du dispositif CEE (2), en rupture avec les codes du marché.

**CAMEO** est partie du constat que **les fabricants développant des solutions économes en énergie sont quasi exclus aujourd'hui du dispositif des CEE, alors que ce sont eux qui innovent !**

Jusqu'ici pour développer leur business grâce aux CEE, les fabricants de solutions économes en énergie n'avaient que deux possibilités :

- développer des partenariats marketing avec les grands fournisseurs d'énergie (EDF, GDF, TOTAL...) parfois un peu rigides dans les solutions qu'ils proposent, étant données les tailles de ces géants,
- ou passer par des courtiers en CEE qui, pour payer le risque financier qu'ils prenaient en spéculant, captaient l'essentiel de la valeur au dépend du levier marketing des CEE.

Désormais, l'alternative est simple : l'offre CAMEO ENERGY est faite pour accompagner les entreprises qui souhaitent intégrer le dispositif des CEE dans leur business modèle. Elle propose aux fabricants des solutions sur mesure pour développer leurs ventes sans avoir recours au courtage ou à la spéculation liés au CEE.

## Notre vision

CAMEO compte une dizaine de collaborateurs, privilégiant un modèle de croissance rentable au démarrage. « Nous comptons dépasser le million d'euros de chiffre d'affaires en 2015, avec l'ambition affichée d'atteindre une cinquantaine de collaborateurs et une présence internationale en réalisant un peu plus de 5 M€ de chiffre d'affaires dans 5 ans », explique Benoit Ferres Président et Co-fondateur. « Mais pas question de brûler les étapes, le déploiement d'une offre plus large ou l'ouverture de filiales en Europe se fait de manière très progressive, avec une validation systématique par le marché. Nous sommes sur des thématiques nouvelles, où les business modèles n'existent pas toujours de manière assurée, il faut donc limiter la prise de risque pour avoir le temps de trouver les bons positionnements, dans la durée, des différentes briques de notre offre. »

Cette stratégie est mise en œuvre par une équipe expérimentée et reconnue qui a su gagner la confiance de références de premier plan, en menant des projets de la phase conceptuelle de l'idée à la mise en place concrète de solutions nouvelles profitables : COOP DE FRANCE, PEUGEOT, TOTAL, VINVI IMMOBILIER, ARISTON THERMO GROUP ....

## Les fondateurs



**Benoit FERRES, Président**

Un profil polyvalent et pluridisciplinaire : compétences techniques grâce à une formation d'ingénieur et 13 années d'expérience en Marketing. Une forte expertise dans les métiers de l'énergie grâce au développement, notamment chez Total, de nouveaux services et métiers autour de la transition énergétique.



**Caroline Soum, Directrice de clientèle**

Ancienne directrice marketing de REC Solar, Responsable communication de Chaffoteaux, elle comptabilise plus de 10 ans d'expérience dans les secteurs du bâtiment et de l'énergie, avec une volonté de marier compétences techniques et savoir-faire marketing pour promouvoir les produits et services des entreprises.

### Contact Presse :

Benoit Ferres 06.50.78.37.60

## ANNEXE

### Le marché des économies d'énergie en France

**Un marché en pleine croissance : l'écosystème des Certificats d'Economies d'Energie doublera sur la période 2015-2017, soit 3,3 Milliards euros en France** et une généralisation européenne de dispositifs équivalents dans toute l'Europe, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique (l'Italie, UK et dans un moindre mesure, la Belgique, ont déjà mis en place des systèmes de Certificats Blancs).

Le contexte global du marché des services à l'énergie : un écosystème estimé à 19 M€ en France (et environ 60 M€ en Europe de l'Ouest) à l'horizon 2020.

### Comprendre le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (2)

Si on connaît bien le marché européen du carbone, on connaît moins le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, qui existe pourtant depuis 2006, renforcé et prolongé au moins jusqu'à fin 2017, et sans doute 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique à partir de 2015.

Le principe ? Résoudre le paradoxe des économies d'énergie, qui jusqu'alors obligeait à dépenser plus aujourd'hui pour un gain théorique demain, voire après-demain. « *Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) permettent de monétiser dès à présent une partie des économies d'énergies à venir. Cela change tout pour celui qui investit* » explique Benoît Ferres, Président et Co-fondateur de CAMEO.

Les CEE permettent ainsi de rentabiliser, et donc de diffuser plus largement, un ensemble d'actions, d'équipements « éligibles » favorisant les économies d'énergie, aussi bien dans le bâtiment, que l'industrie, le transport, l'agriculture.

Les « obligés », fournisseurs d'énergie et de carburant doivent s'acquitter tous les 3 ans d'un quota d'économies d'énergie fixé par les pouvoirs publics, sous peine de pénalités financières.

En Europe (les Certificats Blancs, « White Certificates ») : le premier pays européen à avoir mis en place un système de ce type d'incitation au développement des actions d'économies d'énergie est le Royaume Uni dès 2001. La France s'en est inspirée dans la loi POPE de 2005 en mettant en place son propre système de certificats blancs, appelé Certificats d'Economies d'Energie, renforcé en 2011 dans le cadre du Grenelle 2. L'Italie a également mis en place un système similaire. L'Europe, ayant une politique très volontariste dans le cadre des engagements pris à Kyoto, met en place un ensemble de dispositifs incitatifs ayant pour but d'atteindre l'objectif du 3x20 à l'horizon 2020 : 20 % d'émission de CO<sub>2</sub> en moins en 2020 par rapport à 1990 (mise en place du marché du Carbone, dit des Certificats bruns), 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (Certificats verts), 20% de réduction de la consommation d'énergie (Certificats blancs). La Directive européenne sur l'efficacité énergétique, s'inspirant de l'exemple français, incite les états européens à mettre en place, dès 2015, des systèmes équivalents de Certificats Blancs, afin d'atteindre annuellement 1,5 % d'économies d'énergie d'ici à 2020. Il s'agit là d'une véritable accélération quant à la mise en œuvre concrète d'actions économes en énergie. Chaque année, les états devront rendre compte de manière chiffrée, devant la commission, de l'avancement et l'efficacité des dispositifs mis en place.